

# CONCOURS NATIONAL D'ENSEMBLES MUSICAUX

## Référentiel d'évaluation

Fiche à remettre à chaque membre du jury pour son évaluation personnelle - Une fiche par ensemble musical - Non remise aux ensembles musicaux conformément au déroulement de l'évaluation

**Nom de l'ensemble :**

**Catégorie dans laquelle se présente l'ensemble :**

**Nombre de musiciens présents lors du concours :**

Ce référentiel est destiné à chaque membre de jury qui y porte, pour chaque objet observé qui lui semble pertinent et en relation avec le règlement spécifique à chaque ensemble, ses commentaires et appréciations personnelles. Le Président, après concertation et en accord avec chaque membre de jury, rédige sur la feuille d'évaluation la synthèse des commentaires faisant consensus et attribue l'appréciation globale définitive, en adéquation avec les commentaires retenus pour chaque objet observé.

Eléments de vocabulaire :

Evaluer = extraire la valeur d'une prestation / Objet observé - Critère : ce sur quoi on porte un jugement / Indicateur : réalité tangible et mesurable qui permet d'asseoir son jugement

OBJET OBSERVÉ - CRITÈRE	INDICATEUR POSSIBLE Lors de l'audition (liste ouverte)	INDICATEUR POSSIBLE Lors de l'entretien (liste ouverte)	COMMENTAIRE Points positifs/qualités et points à améliorer	APPRÉCIATION Très bien, bien, assez bien, insuffisant
<b>1 - CHOIX PROGRAMME / NIVEAU</b>				
1-1 Pertinence du choix des œuvres et de leur complémentarité, entre-elles dans le programme libre mais aussi par rapport à l'œuvre imposée	. Variété du caractère des pièces . Niveau correspondant à celui du niveau présenté	. Utilisation ou non du Répertoire d'œuvres CMF		
1-2 Pertinence du choix du niveau (par le chef)	. Effectif adéquat . Niveau des musiciens adapté ou pas . Niveau de l'orchestre adapté ou pas	. Appel ou non à un « conseil » extérieur		
1-3 Pertinence de l'ordre du programme	. Niveau des difficultés physiques des œuvres (fatigue des musiciens) . Intérêt pour le public . Cohérence des enchaînements des œuvres	. Justification des enchaînements des œuvres		

<p>1-4 Prise de risque artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Pertinence de la création d'une œuvre</li> <li>. Pertinence de l'orchestration, l'arrangement ou la transcription d'une œuvre existante</li> <li>. Pertinence du style musical abordé</li> <li>. Pertinence de l'expérimentation d'un effectif étendu (dont électroacoustique, audiovisuel et/ou croisement avec d'autres disciplines artistique) ou réduit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nouveauté (esthétique, technique, effectif instrumental) par rapport au répertoire existant</li> <li>. Niveau correspondant à celui du niveau présenté</li> <li>. Intérêt de la mise en œuvre par rapport au résultat artistique</li> </ul>			
<b>2 - RESTITUTION DES OEUVRES</b>				
<p>2-1 Respect du texte musical</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Paramètres solfégiques (nuances, tempi, phrasés, articulations, notes, rythmes, tonalités, etc.)</li> <li>. Paramètres esthétiques</li> <li>. Capacité des musiciens et du chef à interpréter dans le style</li> </ul>			
<p>2-2 Respect de la nomenclature</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Application pour les niveaux le requérant</li> <li>. Pertinence des adaptations pour les parties manquantes par rapport à l'œuvre originale pour les autres niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Justification des adaptations</li> </ul>		

<b>3 - QUALITÉ DE LA PRESTATION</b>				
3-1 Qualité de l'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Convaincante ou pas</li> <li>. Respect du style</li> <li>. Influence de la disposition spatiale des musiciens</li> </ul>	. Justification de la disposition		
3-2 Clarté du discours musical	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Plans sonores</li> <li>. Sens du phrasé</li> <li>. Palette et qualité des nuances</li> <li>. Qualités sonores et timbriques, individuelles ou collectives</li> <li>. Qualité et contenu des improvisations le cas échéant</li> </ul>			
3-3 Qualité des solistes, des pupitres	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Homogénéité des pupitres</li> <li>. Justesse</li> <li>. Maîtrise technique et musicale du ou des solistes</li> <li>. Maîtrise de l'improvisation le cas échéant</li> <li>. Equilibre soliste / orchestre</li> </ul>			
3-4 Qualité de la relation chef/musiciens	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Connivence</li> <li>. Complicité</li> <li>. Efficacité de la gestique du chef</li> </ul>			
<b>4 - ATTITUDE, COMPORTEMENT</b>				

4-1 Engagement individuel et collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Attention</li> <li>. Concentration</li> <li>. Réactivité</li> <li>. Ecoute</li> </ul>			
4-2 Présentation visuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Cohérence du choix vestimentaire</li> <li>. Posture (ex. : éviter de croiser les jambes)</li> <li>. Déplacements des musiciens</li> </ul>	. Justification des différents choix		
4-3 Gestion des imprévus	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Réaction appropriée</li> <li>. Accord en cours de prestation lorsque nécessaire</li> </ul>			